

Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal
le mercredi 26 mars 2014 à 19h30
salle villageoise de Daillens

1. Propos de bienvenue

M. Monod ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués du Conseil Intercommunal. Les délégués municipaux de Daillens sont tous excusés, M. Monod est donc chargé d'annoncer que la collation habituelle aura lieu dans le local de l'étage inférieur et remercie la commune de Daillens pour son accueil. Il salue également la présence des directeurs des écoles ainsi que celle de Mme Krähenbühl qui interviendra en cours d'assemblée pour un exposé où elle nous parlera du PPLS. L'ordre du jour est proposé tel qu'il a été envoyé par courriel. Aucune modification n'est demandée. Il sera donc suivi dans le détail.

2. Appel

Sont présents à l'appel :

15 délégués municipaux, dont 2 suppléants
14 délégués des conseils, dont 1 suppléant.

Sont excusés : Mmes Nicole BAUDET, Véronique ROBADAY, Rita DOLCI (suppléante), MM. Bertrand DUPERREX, Olivier MAGNENAT et Jean-Yves THEVOZ.

3. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2013 (annexé)

Ce document, joint à la convocation pour cette assemblée, a été envoyé à chaque membre. Personne ne désire sa lecture. Il est donc soumis aux délégués. Aucune remarque ou autre modification n'est demandée. Le procès-verbal est accepté dans un premier temps par l'assemblée sans votation. La levée de main est tout de même demandée par un délégué, le président repose la question à l'assemblée qui confirme son accord.

4. Assermentations éventuelles

Le président procède à l'assermentation de :

- **M. Claude ORMOND**, délégué municipal suppléant, de Vullierens
- **M. Jean-Daniel NICOLE**, délégué suppléant du conseil de Cossonay,
- **M. Paul-Henri MARGUET**, syndic de La Chaux.

5. Communications du bureau et courrier

M. Monod a reçu une convocation de la Préfecture de Morges pour une séance le 2 juillet prochain, il s'agit du premier contrôle de notre association. Les membres du bureau seront présents avec le CODIR, la secrétaire et le boursier de l'ASICoPe.

Autre courrier : une lettre de Mme Isabelle Hautier-Charrotton qui nous annonce sa démission de la commission construction. Nous procéderons à son remplacement au point 9 de l'ordre du jour.

Le président a également reçu une lettre de la commission de gouvernance. Plusieurs événements sont en pourparlers côté Assisev; la commission attend que les choses se décantent avant de siéger.

Voici la composition de la commission de gouvernance :

Cossonay : M. Georges Rime, syndic, **Dizy** : Mme Véronique Brocard, municipale, **Daillens** : M. Olivier Magnénat, municipal, **Gollion** : M. Pierre-André Pernoud, syndic, **Grancy** : M. Olivier Devantay, syndic, **La Chaux** : M. Paul-Henri Marguet, syndic, **Lussey-Villars** : Mme Véronique Delacrétaç, municipale, **Mex** : Mme Brigitte Beuchat, municipale, **Penthalaz** : Mme Isabelle Gay-Croisier, municipale, **Penthaz** : M. Pierre-Henri Dumont, municipal, **Senarclens** : M. Thierry Berney, syndic, **Vufflens-la-Ville** : M. Olivier Berthoud, municipal, **Vullierens** : M. Bertrand Duperrex, syndic.

6. Présentation PPLS Madame Krähenbühl

Pendant l'installation « sur le tard » du beamer, Mme Krähenbühl se présente à l'assemblée. C'est une psychologue qui travaille pour les communes et pour les enfants. Elle dépend du service cantonal, mais les locaux qu'elle utilise sont mis à disposition par les communes. Elle nous montre le tableau de présentation du PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires). Il y a 10 régions PPLS, nous sommes dans la région « Lac ». Elle se compose de 3 équipes qui fonctionnent dans les communes de Morges, Cossonay et Apples.

Les familles consultent pour diverses raisons lorsque certains enfants éprouvent des difficultés. Comment peut-on les accompagner ? En travaillant avec les familles, les intervenants scolaires et les enfants. Certaines histoires de vie sont par moments difficiles. Les consultations se font autour d'événements familiaux ou de société. Les parents se font du souci pour leur enfant et demandent un entretien. Dans notre région, cette aide a été mise en service en 1990, puis reprise par l'état en 2004. Les psychologues et les divers intervenants du PPLS sont maintenant des employés de l'état.

Dans la pratique, la consultation a lieu sur demande des parents dans 95 % des cas. Les enseignants aussi encouragent les parents à les contacter. L'enfant ne vient pas seul, mais accompagné de son parent. C'est important. Il y a parfois 10 professionnels qui en discutent, contactent et suivent la famille, puis ils réfléchissent ensemble comment améliorer les choses.

Les interventions sont financées par les parents, certaines prestations sont parfois partiellement prises en charge par l'école, avec discussion préalable.

Prestations fournies : pour les parents et l'enfant, un bilan ou une évaluation diagnostique (QI, examen du langage, est-ce qu'il arrive à lire et à écrire). Prise en charge et suivi régulier, individuel ou en groupe. On propose l'aide d'un professionnel ou d'un professeur, ou parfois des appuis scolaires. Cela concerne les troubles hyperactifs, par exemple. Mais il faut de la continuité, il faut être persévérant, comprendre ce qui se passe avec ceux qui entourent l'enfant. Aucun enfant ne veut pas progresser, ne veut pas faire plaisir à ses parents. Grâce à cette structure, on peut les accompagner.

Les locaux de notre groupe se situent à Cossonay, collège du PAM, au collège de Léchire à Penthaz et au collège du Cheminet à Penthalaz.

Fiche de statistiques : un même enfant peut avoir plusieurs intervenants, il faut savoir quel est le traitement le plus approprié. Les pédiatres sont parfois aussi consultés. Au primaire, c'est pour des troubles instrumentaux (concentration, hyperactivité, etc.) qu'il y a le plus de demandes. Il existe une différence filles-garçons, plus de consultations pour les filles, mais ça change avec l'âge. Il y a de nombreuses personnes au service de l'enfant en difficulté. 10 % du secondaire sont concernés. C'est plutôt du domaine de la psychologie. Il s'agit d'un chemin lié à cette tranche d'âge (adolescence, qui je suis, où je vais, limites avec les parents et l'école).

7. Communications du Comité de Direction

Rapport de Mme Rossel : réorganisation scolaire

Au mois de novembre dernier, le CODIR a reçu une invitation à rejoindre un groupe de travail formé d'une délégation des comités directeurs de l'Asiabe (Apples-Bière), de l'Assisev (La Sarraz-Veyron-Venoge), de l'ASIcOpe, ainsi que de la DGEO.

L'Assisev rencontrant des problèmes avec les parents, notamment avec des trajets de transport trop longs selon les membres de l'APE, des pétitions et des lettres de menace ont circulé. Le comité directeur a fait appel à Mme la conseillère d'Etat qui entre en matière sur une réorganisation territoriale.

L'Assisev voulant se séparer de certaines communes, le groupe de travail est chargé de voir dans quelle mesure il serait possible de reprendre ces dernières dans leur association, et de reformer une nouvelle entité, ceci pour la rentrée d'août 2014.

La proposition d'un nouveau découpage issu du groupe de travail est attendue pour la fin décembre 2013 ce qui paraît très court, voire trop court au vu de l'importance du sujet.

Après des séances marathon, le groupe de travail a présenté 4 variantes aux communes de l'ASIcOpe. Aucune n'a reçu l'aval de la totalité des 13 communes. Le groupe de travail s'est alors penché sur deux nouvelles variantes.

Lors d'une séance fin février 2014, sous l'égide de la préfecture de Morges et en présence de la DGEO, toutes les communes de l'Assisev, de l'ASIcOpe, ainsi que des représentants de l'Asiabe, ont été invités à prendre connaissance des variantes 4,5 et 6. Un nouveau groupe de travail doit être mis sur pied avec quatre représentants de l'Assisev et de l'ASIcOpe, avec l'aide de la DGEO pour étudier plus en profondeur ces trois variantes. La DGEO attend la réponse des communes cette fois pour fin septembre 2014, en vue de la rentrée 2015.

Il nous a également été dit lors de cette séance que c'est la DGEO qui fixe les zones de recrutement des élèves et qu'à ce stade, le département n'envisageait pas d'autoriser 4 établissements secondaires.

Variante 4 : Il est prévu de faire 3 établissements primaire et secondaire.

Il y aurait un établissement EPS pour les élèves de Vufflens, Mex, Penthaz, Penthalaz, Dailens et Lusser-Villars.

Il y aurait un EPS à Cossonay avec les communes du haut, soit Cossonay, La Chaux, Dizy, Senarclens, Gollion, Grancy, Vullierens, ainsi que 5 nouvelles communes venant de l'Assisev, L'Isle, Cuarnens, Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron et Mauraz

Et un EPS à La Sarraz, avec 7 communes.

Variante 5 : Dans cette variante, on regrouperait les communes actuelles de l'ASIcOpe, auxquelles on ajouterait les communes de L'Isle, Cuarnens, Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron et Mauraz.

Nous aurions un établissement primaire pour les communes du bas de l'ASIcOpe, et un établissement primaire pour les communes du haut de l'ASIcOpe, ainsi que les nouvelles communes précitées.

Tous les élèves fréquenteraient l'établissement secondaire de Cossonay pour les années 9, 10 et 11 Harmos (ancien 7,8, et 9).

Variante 6 : Cette variante prévoit 3 établissements primaires : un pour les communes du bas de l'ASIcOpe, un pour les communes du haut de l'ASIcOpe avec les nouvelles communes, et un pour les communes de La Sarraz et environs.

Dans toutes les variantes, la commune de Montricher serait rattachée à l'Asiabe.

Etude du projet des Chavannes : L'étude du projet est en phase finale. Nous avons rencontré le Service des sports, l'office de l'accueil de jour et M. Jacquemet de la DGEO afin de valider les locaux, et faire la demande pour les subsides et subventions.

Le projet sera vraisemblablement mis à l'enquête publique dans le courant du mois de mai 2014. Nous rencontrons actuellement un problème géologique, qui nous demande un peu de temps afin de trouver la bonne solution. Du fait de la réorganisation, le comité directeur a décidé de reporter la demande de crédit d'investissement au mois de janvier 2015. De ce fait les classes ne seront pas à disposition avant la rentrée 2017.

Rapport de M. Jauner : comptes

M. Pignat, qui s'occupe de la partie comptabilité au niveau secondaire, a connu une année 2013 un peu mouvementée. Il a dû se battre contre sa maladie durant quelques mois. Il a pu reprendre son activité avec une baisse de son taux de travail. Dans quelques jours, il pourra prendre sa retraite bien méritée.

Au nom du comité directeur, M.Jauner tient à le remercier pour son excellent travail et sa collaboration durant ces dernières années. Il lui souhaite une bonne et heureuse retraite et beaucoup de bonheur.

Pour pallier à l'absence de M. Pignat, nous avons demandé à Mme Mizar, boursière de l'ASIcOpe, d'effectuer des heures supplémentaires et de s'occuper de la partie comptable au niveau secondaire. Mme Mizar est remerciée pour sa collaboration au sein de l'ASIcOpe.

Au vu de la retraite de M. Pignat, le CODIR a décidé d'augmenter le taux de travail de Mme Mizar, afin de pouvoir effectuer la totalité de la comptabilité primaire, secondaire et ASIcOpe. A partir du 1^{er} février 2014, elle est engagée à 65 %. Avec la collaboration des directeurs, nous avons donc dû revoir la convention conclue entre l'ASIcOpe et l'Etat de Vaud. La liste des tâches déléguées et le taux d'activité « direction » et « secrétariat » ont été entièrement revus. Ceci permet également la reprise de tâches déléguées sur le plan comptable.

On constate que les comptes 2013 totalisent en dessous du budget 2013. M. Jauner remercie les directeurs pour le respect du budget fixé et pour l'excellente collaboration. Ses remerciements vont également aux communes qui ont bien respecté le budget établi.

M. Jauner informe encore les communes qu'il a été fait une demande d'offre à deux sociétés au sujet du contrôle et de l'entretien des engins de gymnastique fixes et mobiles. Un courrier avec copie de ces offres sera envoyé aux communes pour vérification des contrats établis dans chaque commune et prise de position du choix de la société. Le but est de limiter le coût de nos budgets ASIcOpe et communes. Pour information, il s'agit de Adler+Eisenhut dont l'offre est de fr. 25'000.- et de Sogemat dont l'offre est de fr. 7'000.- pour l'ensemble des communes qui possèdent une salle de gymnastique. Dans l'offre, il y a le détail du coût par commune.

Merci de votre attention et joyeuses Pâques !

Rapport de Mme Valérie Induni, transports :

Courant 2013, le CODIR avait mandaté la fiduciaire Favre Révision SA afin d'effectuer un audit des factures de Car Postal de 2009 à 2012. Cette étude nous est parvenue à fin janvier 2014. Le CODIR pensait vous la présenter aujourd'hui. Malheureusement, il devra encore rencontrer la fiduciaire, car les éléments apportés ne paraissent pas suffisamment clairs.

Rapport de Mme Pierrette Pittet, cantine scolaire :

Système informatique pour la gestion des inscriptions au repas de midi

Un groupe de travail composé de MM. Alain Gouhier et Gilles Roques (informaticiens initiateurs du projet), de Mmes Nadia Pisani et Sophie Misar (secrétaire et boursière de l'ASIcOpe) et de Mmes Pierrette Pittet et Ingrid Rossel, de MM. Yves Jauner et Albert Emery (du CODIR) s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier un système informatique pour la gestion des inscriptions au repas de midi de la cantine scolaire.

Ce système, qui a été mis en place le 3 février, fonctionne très bien pour notre plus grande satisfaction. C'est un réel gain de temps pour les responsables de la cantine. Les parents apprécient la possibilité de verser en tout temps le montant désiré et d'avoir une vision claire de l'état de leur compte.

3 visites ont été organisées à la cantine pour les autorités des 13 communes de l'ASIcOpe. La plupart ont répondu à l'invitation. Un tour du PAM a été effectué en passant par les salles mises à disposition pour les devoirs, la maison bleue et bien sûr la salle de pique-nique et le réfectoire, où leur a été servi le même repas de midi que les élèves. Il s'agissait de visites surprises, autant le cuisinier, Monsieur Barmada, que les responsables de la cantine n'étaient au courant.

Les membres des autorités ont bien apprécié le repas, ainsi que les infrastructures mises en place. Le CODIR les remercie de leur intérêt et du temps consacré pour cette visite.

8. Adoption des comptes 2013 de l'ASIcOpe (annexés)

Préavis No 1/2014 du Comité de Direction et comptes 2013 (annexés) : pas de lecture approfondie de ces documents. Pas de remarque de l'assemblée.

Rapport de la commission de gestion : M. Van Mesdag, rapporteur.

La commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises et a procédé à l'analyse des comptes. Elle remercie Mme Mizar, la boursière, pour son excellent travail et la bonne tenue des comptes. La clarté des renseignements qui accompagnent le préavis du CODIR apporte une réponse aux questions que la commission s'est posée et que l'assemblée pourrait relever. De plus, les demandes suggérées par la commission dans le précédent rapport sont mises en place.

Cantine : Le système de gestion des paiements pour les repas est en place depuis le 3 février 2014 et la totalité des utilisateurs est satisfaite. 350 élèves sont déjà inscrits et 220 repas sont gérés par jour. Avec une augmentation du nombre d'inscrits, il sera possible de faire baisser le coût par élève.

Bâtiments : L'investissement dans le crédit d'étude du projet des Chavannes se monte à fr. 1'674'000.-. Si le crédit de construction n'est pas accepté par le Conseil, cette somme serait perdue. La commission recommande au CODIR de suspendre l'étude tant que la décision du Conseil d'Etat sur la répartition territoriale des groupements scolaires n'est pas intervenue. Au vu des variations des coûts et afin de pouvoir faire un bilan sur l'évolution de la consommation de gaz sur les 5 dernières années, la commission demande la copie des factures de gaz avec la règle de répartition. La commission se propose d'effectuer l'analyse et donnera ses conclusions au Comité Directeur.

Transports : La commission note avec satisfaction que les transports fonctionnent depuis la reprise par l'entreprise SAPVJ avec une baisse générale des coûts.

Coût par élève : La commission note que le coût pour 2013 est en baisse par rapport à 2012. Il se situe à fr. 3'491.49 pour le primaire et à fr. 4'190.87 pour le secondaire.

Administratif : Le rapport de révision de la fiduciaire conclut que les comptes sont bien tenus. La commission invite le CODIR à faire adapter la déclaration d'intégralité du bilan aux activités de notre association qui ne sont pas commerciales.

Conclusion : Après avoir pris connaissance du préavis no 01/2014

- ouï le rapport du Comité de Direction,

- ouï le rapport de la commission de gestion,

- vu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

la commission de gestion propose au Conseil intercommunal de l'ASICoPe d'adopter le préavis no 01/2014 du CODIR concluant à l'adoption des comptes 2013.

Les membres de la commission : MM : Thierry Berney, Pierre-Henri Dumont, Patrick Oppliger, Olivier Berthoud et Gilles Van Mesdag.

La discussion est ouverte : M. Marguet demande une explication sur la différence du coût par élève. Après un instant de réflexion, M. Jauner informe qu'il ne peut répondre sans faire une analyse, de nombreux facteurs entrent en jeu (bâtiments, transports, cantine, nombre d'élèves, répartitions). Il pourra répondre lors de la prochaine séance.

Mme Rossel a bien écouté le rapport de la commission de gestion. Elle informe le rapporteur qu'il est difficile à ce stade, voire impossible de stopper le crédit d'étude du collège des Chavannes, on peut seulement le décaler dans le temps.

Adoption des comptes, du rapport du CODIR et de la commission de gestion à l'unanimité.

M. Jauner remercie les délégués. Requête du CODIR : il serait agréable que les questions par rapport aux comptes soient transmises à l'avance car il faut un peu de temps aux responsables pour donner des réponses précises et correctes.

9. Election de commissions

Afin de garantir un bon suivi des analyses, il est demandé de maintenir la composition de la commission de gestion sans changement pour cette année encore. Selon les règlements et les statuts, c'est possible.

- a) 1 membre à la commission de gestion : M. Monod demande à l'assemblée si une personne désire se présenter à cette commission. Aucune intervention des délégués, l'assemblée accepte donc de garder la commission intacte.
- b) 1 membre à la commission construction, suite à la démission de Mme Isabelle Hautier. Les autres membres acceptent de rester. Le Président attend des propositions pour la remplacer. M. Paul-Henri Marguet de La Chaux s'annonce partant. Puis, Mme Brigitte Beuchat de Mex se propose également. Très fairplay, M. Marguet se retire et précise qu'il s'est présenté au cas où personne ne serait intéressé. C'est donc **Mme Brigitte Beuchat** qui est nommée par applaudissements.

La commission des transports n'a jamais siégé et reste telle quelle. Dans le futur, il y aura un nouveau règlement à mettre en place.

CET : liste des membres : M. Roger Weissbrodt, Vufflens-la-Ville, Mme Sandrine Bommottet, Penthaz, Mme Véronique Robadey, Gollion, M. Albert Emery, Penthaz, Mme Brigitte Beuchat, Mex.

10. Renouvellement du Bureau

- a) **Président M. Monod** : M. Christen vice-président prend la parole. Aucun délégué ne se présente et le bulletin secret n'est pas demandé. M. Marcel Monod accepte de continuer à présider cette assemblée. Il est nommé à l'unanimité.
- b) **Vice-Président M. Emmanuel Christen** : ce dernier n'est pas démissionnaire et pas d'autre candidat n'est intéressé. Le bulletin secret n'est pas demandé. M. Emmanuel Christen est nommé à l'unanimité.
- c) **Scrutateurs et suppléants** : tous acceptent de continuer. On permute simplement.
Scrutatrices : Mmes Astrid Develey et Séverine Ducrest. Suppléants : Mme Laurence Péguiron et M. Olivier Magnénat.

M. Monod remercie aussi la secrétaire du Conseil intercommunal Mme Claire-Lise Brot pour sa collaboration.

Les membres du Bureau sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Véronique Brocard de Dizy demande d'où provient la nourriture servie à la cantine. Elle estime qu'on ne répond pas toujours correctement aux enfants qui posent la question. Peut-on intervenir auprès du cantinier et donner la provenance des aliments ? Elle mentionne aussi qu'elle entend gronder sur la qualité des menus : repas médiocres et pas très appréciés. M. Devantay, syndic de Grancy, intervient et lui répond qu'il a personnellement dégusté un repas dans la cantine, suite à l'invitation du CODIR et qu'il n'y avait rien à redire. Mme Rossel annonce que le menu sera bientôt affiché sur le site et il y aura un lien pour se renseigner. Elle-même a mangé 5 fois à la cantine avec les syndics et n'a rien trouvé à redire. Une fois du bœuf Stroganoff et il y avait aussi du poulet qui était proposé. Mme Rossel propose à cette dame de l'accompagner une fois sur place. M. Devantay confirme que c'était délicieux. M. Marguet aussi, ça lui a beaucoup plu.

Mme Brocard précise qu'elle apprécie quand même le système mis en place.

M. Monod se réfère à un article du journal de Cossonay, certains élèves ont été invités dans les cuisines du PAM. Ils ont cuisiné avec le chef. L'article est très positif, il relève des paroles d'enfants ravis qui désirent même faire leur métier dans la restauration.

Intervention de M. Emmanuel Christen : on vient de voter les comptes. Il constate une légère diminution des coûts des élèves. On est content. Mais il y a aussi de nombreux camps organisés par l'école. C'est important que ces enfants puissent profiter d'une semaine de camp. Il ne faut surtout pas en supprimer pour une question de coût. C'est aussi un beau souvenir d'enfance.

M. Jauner le rassure, il n'y a pas de compression sur ce poste au budget. M. Monod pense qu'il y a un phénomène risque de la part de la loi, beaucoup d'obligations pour s'engager dans certains domaines sportifs. Donc certains enseignants hésitent peut-être à en organiser et renoncent à cause des risques encourus. Il faut les encourager et les soutenir. Quant aux incivilités ou autre mauvaises aventures, c'est un phénomène de société qui parfois décourage aussi les enseignants.

M. Van Mesdag nous donne encore lecture du correctif du rapport de la commission de gestion du 5.09.2013 : les chapitres « coût par élève » et « cantine scolaire » concernaient le rapport précédent. Au chapitre « le coût de l'élève » les chiffres étaient ceux du budget précédent. Le président de la commission s'excuse pour ces erreurs et remercie l'assemblée pour sa compréhension. Les délégués procèdent à l'adoption des corrections à l'unanimité.

M. Monod informe les délégués, pour mémoire, que le rapport de la commission de gestion a été accepté tel quel lors de notre dernière assemblée. Comme promis, ces divers points devaient être corrigés et mis en place.

M. Yvan RoCHAT, municipal de Penthalaz, annonce sa démission prochaine.

La discussion étant close, M. Monod invite cordialement l'assemblée à partager le verre de l'amitié avec une petite collation. Prochaine séance **mardi 30 septembre 2014 à 19 h. 30 à la grande salle de Dizy.**

La séance est levée à 21 heures.

Le Président :
Marcel Monod

La Secrétaire :
Claire-Lise Brot